

COPIE

Monsieur
Pierre Goin
Président de la CoFin
Ch. Aimé-Nicollerat 5
1880 Bex

Bex, le 19 mars 2012

Monsieur le Président de la Commission des finances,

Le bureau du Conseil communal s'est réuni afin de discuter de la rémunération de nos autorités communales et a pris la décision de faire les propositions suivantes :

- Membres du Conseil communal : Fr. 30.--/séance comme accepté par le Conseil communal le 7 décembre 2011
- Président(e) du Conseil communal : Fr. 3'500.--/mandat
- Secrétaire du Conseil communal : Fr. 535.--/séance (séance du Conseil + PV) et Fr. 35.--/heure pour autres prestations
- Huissier(ère) : Fr. 3'200.--/année civile
- Secrétaire du bureau électoral : Fr. 200.--/scrutin (cela englobe le travail de convocation et le temps de présence au scrutin)

Nous avons également eu connaissance de plusieurs autres rémunérations qui sont effectuées et nous avons décidé de les préciser aux membres du Conseil communal. Nous avons aussi revu le principe de ces indemnités et procédé à une indexation. Il s'agit de :

- Etablissement d'un rapport de commission ordinaire ou de commission des finances : Fr. 50.--
- Etablissement du rapport de la commission de gestion : Fr. 100.--
- Etablissement du rapport de la commission des finances relatif au budget : Fr. 100.--
- Etablissement du rapport de la commission des finances relatif aux comptes : Fr. 100.--
- Participation aux séances des commissions ordinaires, de gestion et des finances : Fr. 30.--/séance, Fr. 100.--/demi-journée, Fr. 200.--/journée
- Participation aux séances du bureau du Conseil communal : Fr. 30.--/séance

Enfin, nous préciserons également aux membres du Conseil communal le principe d'amende lors d'absence non excusée, amende se montant à Fr. 60.--, soit un double jeton de présence.

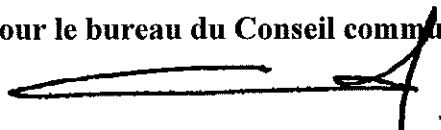
L'ensemble des rémunérations ci-dessus ainsi que le principe de l'amende sont en vigueur depuis de nombreuses années. Il ne s'agit donc que de formaliser une pratique existante.

Nous vous remercions de bien vouloir discuter de ces propositions avec les membres de votre Commission lors d'une prochaine séance et restons bien entendu à votre disposition pour une discussion avec le bureau du Conseil communal.

Nous vous précisons que nous souhaitons porter cet objet à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 27 juin prochain pour une entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2012.

Restant dans l'attente de votre détermination, nous vous adressons, Monsieur le Président de la Commission des finances, nos cordiales salutations.

Pour le bureau du Conseil communal



J.-Y. Girod
Président